

*Questions orales*

c'est le jugement qu'a rendu ce matin le juge Grange en accordant aux avocats de la police et du ministère public le droit d'interroger contradictoirement Susan Nelles.

J'estime que c'est une chose de permettre à M. Lamek, avocat neutre agissant au nom de la Commission, d'interroger contradictoirement ces infirmières, et que c'en est une toute autre d'accorder le même privilège aux avocats de la police et du ministère public dans des circonstances où ils ont des intérêts à protéger et où ils seraient peut-être tentés de prêcher pour leur saint. Pour rappeler les faits de cette affaire . . .

**M. le Président:** La présidence est quelque peu inquiète. Cette affaire de compétence provinciale est examinée à l'heure actuelle par un organisme semi-judiciaire . . .

**M. Speyer:** Il y a eu une décision ce matin.

**M. le Président:** Une décision a été rendue par cet organisme?

**M. Speyer:** C'est, monsieur le Président, affaire de droit pénal et de pouvoir en matière de droit pénal.

**M. le Président:** La présidence va permettre au député de poursuivre, non sans exprimer certaines réserves.

**M. Speyer:** Cette affaire touche les droits de tout le monde, monsieur le Président, et concerne le pouvoir en matière de droit criminel. L'inquiétude que je ressens, comme je le disais, découle des faits suivants: l'enquête préliminaire qui a été instruite n'a pas produit assez de preuves pour qu'on puisse traduire M<sup>lle</sup> Nelles devant un tribunal. Il n'y a pas eu suffisamment de preuves. Une action en justice a été intentée par M<sup>lle</sup> Nelles sur la régularité de la conduite de la police et du procureur général de l'Ontario.

A mon avis, on ne traite pas de la question qui fait l'objet de l'enquête, soit ce qui est arrivé à ces bébés et comment ils sont morts. Dans cette affaire, la police est intéressée à justifier sa conduite et M<sup>lle</sup> Nelles n'a aucune des garanties auxquelles elle a droit pour protéger ses propres intérêts.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**LA RÉFORME DU SÉNAT****LA DURÉE DU MANDAT DES SÉNATEURS**

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, un an après la présentation de ma résolution à la Chambre, le gouvernement a chargé un comité mixte du Parlement de se pencher sur la question de la réforme du Sénat. Le rapport fort louable de ce comité est maintenant tombé dans l'oubli. L'excitation du début s'est dissipée, mais le besoin de prendre des mesures existe toujours. Le comité avait recommandé que les sénateurs soient élus pour une période de neuf ans qui ne serait pas renouvelable, et que le nouveau Sénat, qui devrait comprendre 144 membres, représente mieux les provinces et les régions.

Tous les changements recommandés par le comité sont assumés à la nouvelle formule de modification constitutionnelle

qui exige l'accord de sept provinces comprenant au moins la moitié de la population du Canada, sauf pour une exception. Les modifications constitutionnelles relatives à la période pendant laquelle les sénateurs actuels, nouvellement nommés ou nouvellement élus seront en fonction n'ont besoin que de l'approbation du Parlement. La Chambre devrait donc prendre des mesures dès maintenant pour modifier la durée du mandat de sénateur.

● (1415)

Aujourd'hui, monsieur le Président, je présenterai à la Chambre un projet de loi qui prévoit un mandat maximum de neuf ans non renouvelable pour tous les sénateurs, les anciens comme les nouvellement nommés, afin qu'il n'y ait plus qu'une seule catégorie de sénateurs. Le député de York-Scarborough (M. Cosgrove), qui était coprésident du comité, a accepté d'appuyer le projet de loi. Une telle modification constitutionnelle montrera aux habitants de l'Ouest comme à tous les autres Canadiens que le Parlement s'intéresse sérieusement à la réforme du Sénat. Ce serait une autre initiative importante à l'égard de l'unité nationale.

**M. le Président:** Le temps de parole du député est écoulé.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**L'AGRICULTURE****LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST**

**M. le Président:** La parole est au chef de l'opposition.

**Des voix:** Bravo!

**M. Brian Mulroney (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je remercie les députés d'en face de leur accueil chaleureux. Je me suis rendu dans leur circonscription saluer pour eux leurs électeurs.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Vous êtes payé pour siéger ici.

**M. Mulroney:** Le premier ministre est conscient de l'inquiétude croissante des céréaliculteurs de l'Ouest parce que le gouvernement tarde à donner suite à son engagement de modifier la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest en vue de leur accorder des paiements en espèces dont ils ont désespérément besoin ce printemps. Le premier ministre secouera-t-il léthargie de ses ministres pour qu'ils présentent le projet de loi, afin que les agriculteurs de l'Ouest qui sont en difficulté soient assurés dès maintenant de recevoir l'argent dont ils ont désespérément besoin en ce moment?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le Président, je serais mieux placé pour donner cette assurance au chef de l'opposition s'il pouvait me garantir que son parti collaborera avec le leader parlementaire du gouvernement pour